

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 26 septembre 1859

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[De Dorlodot frères](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (156r, 167v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 26 septembre 1859, consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29709>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 septembre 1859](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméGodin invite Brullé à donner congé à monsieur Georges, « dussiez-vous ne pas faire de voyages cette année », et lui demande d'établir l'état de son compte. Godin énumère ses griefs à l'encontre de monsieur Georges : Georges n'a pas interrompu son voyage à Valenciennes pour se rendre en Belgique comme cela lui avait été demandé ; il a passé commande de marchandises pour certains marchands qui ne l'avaient pas attendu pour en faire la demande, dans l'espoir de toucher une commission et causant une double expédition de produits ; il a mal parlé de la maison qu'il représente et s'est montré impoli à l'égard de certains clients. « J'ai considéré dès les débuts ce M. Georges comme un homme peu consciencieux, mais ce n'est plus pour moi aujourd'hui qu'un malhonnête homme et un sot dont je vous prie de me débarrasser au plus vite. » Godin informe Brullé que monsieur Telliez est parti la nuit précédente à Thuin. Il demande à Brullé des nouvelles de l'épidémie à Laeken. Approvisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire : Godin informe qu'il a commandé à De Dorlodot frères pour l'usine de Laeken 75 tonnes de fonte ; De Dorlodot frères prétendent que le transport par eau est difficile et que le chemin de fer serait plus approprié, mais Godin leur a fait valoir que la gare du Midi n'est pas proche de son usine, qui est desservie par la voie d'eau.

NotesUne numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 155/158 ».

Mots-clés

[Critiques](#), [Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Santé](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [De Dorlodot frères](#)
- [Georges, François](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Gare de Bruxelles-Midi, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Hourpes, Thuin \(Belgique\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomDe Dorlodot frères

GenreNon pertinent

Pays d'origineBelgique

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise produisant de la fonte établie à Acoz, Gerpennes (Belgique) en 1863.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/11/2024

156
Quier le 26 Jan 1757

1/5
18
cher Monsieur Brulle

en sans remettre les pria de relier
dont vous m'avez fait la demande j'appréhende
de nouveau le besoin d'appeler votre attention
sur le compte de M^r Georges & si j'étais
un peu plus, vous ne pas faire de voyages
un peu, qu'il y a lieu à lui donner conge
immediatement; il vous appartenait donc de
juger l'opportunité de cette mesure sous le
rapport des marchandises qu'il peut vous devoir
et l'état de son compte chez vous on se
stabilise son compte de voyage ici et si vous
l'envoyez il peut lui revenir de deux à trois
cents francs

Les nouvelles grèves qui surgissent contre
le voyageur son une si; je lui avais donné
l'ordre de rentrer directement en Belgique de qu'il
devait arriver à Valenciennes mais en tenant
aucun compte de cette invitation il fit son itinéraire
jusqu'au bout; en sachant bien pourtant dans
quelques villes de M^r qui avaient eu devoir
ne pas attendre le voyageur pour faire leur
demande il a pris l'état de leurs commandes et
on lui a adressé de nouveau comme commission
à lui venir de sorte qu'une nouvelle expédition
leur a été faite et elle m'est parvenue pour compte

en suite à Monsieur doit être dans le même lieu
irréparable car dans son mécontentement de ne pas
recevoir de commission à son gré il s'est permis
de mal parler de la maison qu'il représente
et d'être impoli chez les clients au lieu de les

761
a sont là des choses auxquelles je ne voudrais
pas croire si elles ne me venaient
de points et de lieux différents à peu près
dans les mêmes termes; j'ai vu d'ailleurs des
débats à M. George comme un homme peu
convenable, mais a n'est plus pour moi
aujourd'hui qu'un malheureux homme dont
je vous prie de me débarrasser au plus vite
autrement son compte de voyage établi par vous
laurais et cela ne tardera pas.

M. Lullier dont la rente ill. un peu fait
attendu est parti pour l'étranger avec sa
sœur donc bientôt de ses nouvelles.

Donnez-moi toujours des notes et de l'état de
liquidation.

Je suis averti pour vous par toutes les
à M. de Dorlodot ils prétendent que les
transports par eau sont difficiles, qu'il serait
plus convenable d'acquiescer par chemin de fer,
je leur répond que les ponts à la station
du midi ne sont pas pris de notes au cas
et que la son d'au nous les y conduit; qu'un
consequence cette dernière est préférable pour
moi et que c'est par ce qu'il faut me les
faire parvenir.

Je suis tout dévoué.

Genève